

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2475

16 novembre 2010

SOMMAIRE

Abilene Consulting S.A.	118799	River Properties Sàrl	118774
Accessible Luxury Holdings 1 S.A.	118799	RM Design & Trading	118775
Achilles Holdings 2 S.à r.l.	118754	RP3 Holdings (Lux) 1 Sàrl	118776
Advantage Financial S.A.	118794	RP3 Holdings (Lux) 2 Sàrl	118776
Alpha Constructions S.A.	118800	RP3 Holdings (Lux) 6 S.à r.l.	118778
Andrée GOEDERT S.à r.l.	118796	RP3 Holdings (Lux) 7 S.à r.l.	118778
Archway S.à r.l.	118796	Russbrough S.A.	118779
Ares Finance 2 SA	118783	Russbrough S.A.	118779
Ars Libri Sàrl	118800	SABIC Luxembourg S.à.r.l.	118780
Artnelux	118792	SABIC Luxembourg S.à.r.l.	118782
Boats Group (Luxembourg) S.à r.l.	118794	Schreinerei J. Hoffmann A.G.	118782
Counciltation SA	118776	SCI Zofi	118784
Dogen S.A., société de gestion de patrimoine familial	118771	Senior Invest S.A.	118779
e-dl	118793	SIBIT - Consult S.A.	118782
Europa Real Estate S.à r.l.	118800	Sportfield International 1 S.à r.l.	118779
Foncière Magellan S.A.	118794	Stargon	118797
hf integral	118796	Stark Global Opportunities Master S.à r.l.	118780
Hollerich Investment Holding S.A.	118777	Stefano S.A.	118787
Hyta Invest S.A.	118788	SunEd Reserve Luxco Holdings II	118765
Kantec	118800	Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l.	118775
Luxglobal Trust Services S.A.	118780	Topclass Medical S.A.	118783
Omnia Capital S.A.	118799	Trank Holding S.A.	118783
Pamire International S.A.	118782	TS Eurosquare Holdings II S.à r.l.	118777
Procap Luxembourg S.A.	118754	VDT Luxembourg S.à r.l.	118792
PROCAP Wiltz	118764	Vecotrade S.A.	118792
Prosol Holding S.A.	118771	Vininvest	118786
Prosol Holding S.A.	118771	Vodafone Marketing S.à r.l.	118786
Prosol S.A.	118771	Whitelabel I S.à r.l.	118793
Redfields S.à r.l.	118774	Zenit S.A.	118793
Restaurant Sherpa S.à r.l.	118774		
River Properties Sàrl	118778		

Procap Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 74.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 5 octobre 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010135067/14.

(100152822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Achilles Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.958.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighth day of October.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

appeared the following:

“Achilles Holdings 1 S.à r.l.”, a «société à responsabilité limitée» incorporated an existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 20,000.- established and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and not yet registered with the Luxembourg Companies Register,

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of two (2) proxies, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Achilles Holdings 2 S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors.

In the event that in the view of the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts. The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at eighteen thousand pounds sterling (GBP 18,000.-) divided into one million eight hundred thousand (1,800,000) shares, with a par value of one pence sterling (GBP 0,01) each. In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form in the name of a specific person or entity and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of directors, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several directors, whether shareholders or not (the "Director(s)"). If more than two Directors have been appointed, the Directors will constitute a board of Directors (the "Board of Directors").

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Directors will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Directors as Class A Directors and Class B Directors.

Even after the term of their mandate, the Director(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors. If the Company is managed by one sole Director, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Directors. If the Company is managed by two Directors, they will jointly exercise the power granted by the Law to the Board of Directors.

The Board of Directors may appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary (the "Secretary"), who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Director. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In her/his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The majority of board meetings shall be held in Luxembourg.

Any Director may act and vote at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as her/his representative.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has no casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by visioconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be drawn up and signed by any two directors or the Chairman and the Secretary present at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 11. General Powers of the Directors. The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors are vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors.

Art. 12. Delegation of Powers. The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Directors or to any other person(s), who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Director has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Director as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Director has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case two Directors have been appointed or should the Company be managed by a Board of Directors, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the two Directors or, as the case may be, the Board of Directors have delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Director, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Director, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Directors of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Director, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Director has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Director, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an approved statutory auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the approved statutory auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or approved statutory auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 1st Wednesday of June at 10.30 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Director(s) or, as the case may be, by the Board of Directors, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder. The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Directors or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s). The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the Director(s) or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Any distributions of net profits must be commensurate to the shareholders' shareholding in the Company.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the Company

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or one of the shareholders.

The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed and fully paid in cash the number of shares mentioned hereafter:

Shareholder	Number of shares	Subscribed capital in GBP
Achilles Holdings 1 S.à r.l., mentioned above;	1,800,000	18,000.-
Total:	1,800,000	18,000.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately nine hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2010.

Resolutions of the sole shareholder

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at two (2) the number of directors and further resolved to appoint the following as directors for an unlimited period:

- Mr Sachin Khajuria, born in London (United Kingdom), on 16 July 1976, with professional address at 25 St. George Street, London W1S 1FS, United Kingdom, as class A director and

- Mr Manuel Mouget, born in Messancy (Belgium), on 6 January 1977, with professional address at, 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B director.

2. Resolved that the registered office shall be at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«Achilles Holdings 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 20.000 Livres Sterling, établie et ayant son siège social à 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et non encore enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Belvaux (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu des deux (2) procurations, qui après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, seront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination «Achilles Holdings 2 S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille Livres Sterling (GBP 18.000.-) divisé en un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Pence Livre Sterling (GBP 0.01) chacune. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale pour le compte d'une personne ou entité spécifiques et enregistrée dans le registre de parts sociales conformément à l'article 185 de la Loi.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plus de deux Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérant de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est dirigée par un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance. Si la Société est dirigée par deux Gérants, ils exercent conjointement le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisit parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire (le "Secrétaire") qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

La majorité des réunions du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg.

Tout Gérant pourra se faire représenter et voter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président n'a pas de voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance doivent être établies par écrit et signées par deux gérants ou la Président et le Secrétaire présents.

Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir. En cas de nomination de deux Gérants ou dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B ainsi que par les signatures conjointes ou unique de toute personne à qui deux Gérants, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance, ont délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 1^{er} mercredi du mois de juin à 10h30.

Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs. Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Toutes distributions de profits nets doit être proportionnelle au pourcentage de détention de parts sociales des associés dans la Société.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société ne peut pas être dissoute à cause de la mort, suspension de droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui dé termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre de parts sociales ci- après énoncées et les a intégralement libérées en numéraire:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit en Livres Sterling
Achilles Holdings 1 S.à r.l., mentionnée ci-dessus;	1.800.000	18.000,-
Total:	1.800.000	18.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2010.

Résolutions de l'associé unique

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à deux (2) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- Monsieur Sachin Khajuria, né à Londres (Royaume-Uni), le 16 juillet 1976, ayant son adresse professionnelle à 25 St. George Street, Londres W1S 1FS, Royaume-Uni, en qualité de gérant de catégorie A; et

- Monsieur Manuel Mouget, né à Messancy (Belgique), le 6 janvier 1977, ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de gérant de catégorie B.

2) Fixation du siège social de la Société à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12186. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010135884/580.

(100155300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

PROCAP Wiltz, Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 93.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 et le rapport du Réviseur d'entreprises y relatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 octobre 2010.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010135068/15.

(100152837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

SunEd Reserve Luxco Holdings II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.728.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of September,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SunEd Reserve Luxco Holdings II, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated September 24th, 2010, not yet published in the Mémorial C, having its registered office at 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) (the "Company").

There appeared:

SunEdison Reserve International, L.P., an exempted limited partnership duly formed and validly existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, the Cayman Islands, registered with the Registrar of the Cayman Islands under number 44010 (the "Sole Shareholder");

Represented by Régis Galiotto, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 12,500 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of ten classes of shares;
2. Reallocation of the existing shares between the ten classes of shares of the Company;
3. Amendment to article 10 of the articles of association of the Company in order to set the conditions for the redemption of a whole class of shares;
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 112,500 so as to raise it from EUR 12,500 to EUR 125,000 by the creation and the issuance of 11,250 shares in each class of shares A to J, with a nominal value of EUR 1 each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 47,319,504;
5. Subscription, allocation, intervention and payment of 11,250 shares in each class of shares A to J, with a nominal value of EUR 1 each, by a contribution in kind by SunEdison Reserve International, L.P.;
6. Subsequent amendment of articles 6 and 7 of the articles of association of the Company in order to reflect the foregoing resolutions; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to create ten classes of shares namely Class A to J Shares entitling their holder(s) to the same voting and financial rights.

Second resolution

It is resolved that the 12,500 existing shares of the Company be reallocated between the ten classes of shares as follows: 1,250 shares in each class of shares A to J.

Third resolution

It is resolved to amend article 10 of the articles of association of the Company in order to set the conditions to be fulfilled by the Company for the redemption of a whole class of shares as follows:

“Art. 10. The Company shall be able to redeem each of Class A to Class J Shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- a whole class of shares has to be redeemed;
- the redemption price of each redeemed share shall be calculated by dividing (i) a certain amount to be determined by the sole manager or the board of managers as the case may be or (ii) as a maximum the amount of the Available Amount (as defined below) by the number of shares in issue in the class of shares to be redeemed;
- the Available Amount shall be determined by the sole manager or the board of managers as the case may be and approved by the general meeting of shareholders on the basis of interim accounts of the Company. Said interim accounts of the Company will be prepared based on a date which is not earlier than eight days from the date of the decrease of share capital and the cancellation of the shares of the relevant class. The Available Amount shall be equal to the total net profits of the Company, including any carried forward profits (“P”) (i) less any losses including carried forward losses (“L”) (ii) plus any freely distributable share premium (up to the amount of L) as well as any other freely distributable reserves (“SR”) less (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the articles at the time of determination (“LR”). Such Available Amount is expressed in the following equation: $P - L + SR - LR$;
- the redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital;
- the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the share capital.”

Fourth resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 112,500 (one hundred twelve thousand five hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 125,000 by the issuance of the following shares with a nominal value of EUR 1 each:

- 11,250 Class A Shares;
 - 11,250 Class B Shares;
 - 11,250 Class C Shares;
 - 11,250 Class D Shares;
 - 11,250 Class E Shares;
 - 11,250 Class F Shares;
 - 11,250 Class G Shares;
 - 11,250 Class H Shares;
 - 11,250 Class I Shares; and
 - 11,250 Class J Shares.
- (the “New Shares”).

Fifth resolution

It is resolved to:

- accept the subscription by the Sole Shareholder to the increase of capital of EUR 112,500 and the payment of the global share premium of EUR 47,319,504 by a contribution in kind consisting of a receivable of an amount of EUR 47,432,004 it holds against the Company (the “Receivable);
- allocate the global share premium as follows:
 - * up to an amount of EUR 12,500 to an undistributable item of the balance sheet of the Company as legal reserve; and
 - * up to an amount of EUR 47,307,004 to a distributable item of the balance sheet of the Company as share premium.

Intervention - Subscription – Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder declared to subscribe to the above mentioned increase of capital up to an amount of EUR 112,500, subject to the payment of a global share premium of EUR 47,319,504 by subscribing to the New Shares of the Company, to be fully paid up by contributing the Receivable.

Evaluation

The value of the Receivable is set at EUR 47,432,004 (forty-seven million four hundred thirty-two thousand and four Euro).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the contribution has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Receivable is certain, liquid and payable;
- (ii) it is the sole legal owner of the Receivable;
- (iii) the Receivable is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Receivable is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Receivable is freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) all formalities subsequent to the transfer of the Receivable required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

Mr. Mark B. Florian, Mr. Ryan A. Shockley, Mr. Hugo Froment and Mr. Cédric Carnoye, acting as managers of the Company, each of them being here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agreed with the description of the contribution in kind, with its valuation and with the effective transfer of the Receivable, and confirmed the validity of the subscription.

The documentation related to the true and unconditional transmission of the Receivables has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend articles 6 and 7 of the articles of association of the Company to read as follows:

“Art. 6. Capital.

The Company's share capital is set at EUR 125,000 (one hundred twenty-five thousand Euro) divided into ten classes of shares consisting of:

- 12,500 (twelve thousand five hundred) class A shares (the “Class A Shares”);
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class B shares (the “Class B Shares”);
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class C shares (the “Class C Shares”);
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class D shares (the “Class D Shares”);
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class E shares (the “Class E Shares”);
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class F shares (the “Class F Shares”);
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class G shares (the “Class G Shares”);
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class H shares (the “Class H Shares”);
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class I shares (the “Class I Shares”); and
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class J shares (the “Class J Shares”);

All these 125,000 shares have a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, and are fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

“Art. 7. Voting Rights.

Each share whatever its class, is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the

same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le trente septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société SunEd Reserve Luxco Holdings II, une société à responsabilité limitée dûment constitué suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

A comparu:

SunEdison Reserve International, LP, une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois des Iles Cayman, ayant son siège social c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of the Cayman Islands sous le numéro 44010 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Les 12.500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informée.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création de dix classes de parts sociales;
2. Réallocation des parts sociales existantes entre les dix classes de parts sociales de la Société;
3. Modification de l'article 10 des statuts de la Société afin d'établir les conditions requises pour procéder au rachat d'une classe entière de parts sociales;
4. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant de 112.500 EUR pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR à 125.000 EUR par la création et l'émission de 11.250 parts sociales dans chacune des classes de parts sociales A à J d'une valeur nominale de EUR 1 chacune moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 47.319.504 EUR;
5. Souscription, intervention et paiement des 11.250 parts sociales dans chacune des classes de parts sociales A à J d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, par un apport en nature de SunEdison Reserve International, L.P.;
6. Modification subséquente des articles 6 et 7 des statuts de la Société en vue de refléter les résolutions précédentes;
- et
7. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de créer dix classes de parts sociales, respectivement les Parts Sociales de Classe A à J conférant au(x) porteur(s) de part dans ces classes des droits de vote et financiers identiques.

Deuxième résolution

Il est décidé que les 12.500 parts sociales existantes de la Société soient redistribuées entre les dix classes de Parts Sociales comme suit: 1.250 parts sociales dans chacune des classes de Parts Sociales A à J.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier comme suit l'article 10 des statuts de la Société afin d'établir les conditions pour que la Société puisse procéder au rachat d'une classe entière de parts sociales:

«**Art. 10.** La Société peut procéder au rachat des classes A à J, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

- une classe de parts sociales doit être rachetée entièrement;
- le prix de rachat de chaque part sociale rachetée sera calculé en divisant (i) un certain montant qui sera déterminé par le gérant ou le conseil de gérance le cas échéant, ou (ii) au maximum le Montant Disponible (tel que défini ci-après) par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales rachetée et annulée;

- le Montant Disponible sera déterminé par le gérant ou le conseil de gérance le cas échéant, et sera approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base d'un état financier intérimaire de la Société. Cet état financier sera établi à une date qui ne sera pas antérieure de plus de 8 jours à la date de la réduction de capital et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée. Le Montant Disponible sera égal à la somme des bénéfices nets de la Société, incluant les bénéfices reportés («P») (i) moins les pertes incluant les pertes reportées («L») (ii) plus toute prime d'émission librement distribuable (à hauteur du montant de L) ainsi que toute autre réserve librement distribuable («SR») moins (ii) toute somme qui doit être allouée à une réserve en application de la loi ou des statuts à la date de détermination («LR»). Ce Montant Disponible est exprimé par l'équation suivante: $P - L + SR - LR$;

- le rachat sera décidé par une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société;

- les parts sociales rachetées seront annulées immédiatement après la réduction du capital social.»

Quatrième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 112.500 EUR (cent douze mille cinq cent euro) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR à 125.000 EUR par la création et l'émission des parts sociales suivantes ayant chacune une valeur nominale de EUR 1:

- 11.250 Parts Sociales de Classe A;
 - 11.250 Parts Sociales de Classe B;
 - 11.250 Parts Sociales de Classe C;
 - 11.250 Parts Sociales de Classe D;
 - 11.250 Parts Sociales de Classe E;
 - 11.250 Parts Sociales de Classe F;
 - 11.250 Parts Sociales de Classe G;
 - 11.250 Parts Sociales de Classe H;
 - 11.250 Parts Sociales de Classe I; et
 - 11.250 Parts Sociales de Classe J;
- (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Cinquième résolution

Il est décidé:

- d'accepter la souscription par l'Associé Unique à l'augmentation de capital de 112.500 EUR et le paiement d'une prime d'émission globale de 47.319.504 EUR au moyen de l'apport en nature d'une créance d'un montant de 47.432.004 EUR qu'il détient contre la société (la «Créance»);

- d'allouer la prime d'émission globale comme suit:

- * un montant de 12.500 EUR à un poste non distribuable du bilan en tant que réserve légale; et
- * un montant de 47.307.004 EUR à un poste distribuable du bilan en tant que prime d'émission.

Intervention – Souscription – Paiement

L'Associé Unique, représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 112.500 EUR moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de 47.319.504 EUR en souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales la totalité devant être entièrement libérée par apport de la Créance.

Evaluation

La valeur de la Créance a été fixée à 47.432.004 EUR (quarante-sept millions quatre cent trente-deux mille et quatre euro).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) il est seul propriétaire de la Créance;
- (iii) la Créance est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés; et

(vi) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requise en vertu toute loi applicable sera accompli afin que l'apport de la Créance soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

M. Mark B. Florian, M. Ryan A. Shockley, M. Hugo Froment and M. Cédric Carnoye, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle de la Créance apportée a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Sixième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la Société comme suit:

«Art. 6. Capital.

Le capital social est fixé à EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille Euro) divisé en dix classes de parts sociales ainsi composées:

- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»); et
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»).

L'ensemble des 125.000 parts sociales ont une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, et sont entièrement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société».

«Art. 7. Droits de Vote.

Chaque part sociale, quelque soit sa classe, confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il détient.».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ sept mille Euros (7.000.- Euro).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la comparante représentée par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43214. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 07 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136175/309.

(100155786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Prosol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 100.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 5 octobre 2010.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010135070/14.

(100152851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Prosol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 100.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 5 octobre 2010.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010135071/14.

(100152853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Prosol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 101.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 5 octobre 2010.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010135072/14.

(100152858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Dogen S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 96.083.

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of September;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Is held the extraordinary general shareholders' meeting of the company "DOGEN S.A., société de gestion de patrimoine familial" a "société anonyme" having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated on 22 September 2003 pursuant to a deed drawn-up by Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1155 of 5 November 2003, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 96.083.

The articles of incorporation of the company have been amended for the last time on 21 April 2009 pursuant to a deed drawn-up by the said notaire Joseph ELVINGER, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1091 of 2 June 2009.

The meeting is opened and presided over by Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Alexia UHL, lawyer, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sonia BOULARD, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to put the company into liquidation.

2. Appointment of ODESSA SECURITIES S.A., having its registered office at Panama, Salduba Building, 53rd Street East as liquidator and determination of its powers.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, the 118.000 (one hundred eighteen thousand) shares representing the whole share capital of the company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

ODESSA SECURITIES S.A., having its registered office at Panama, Salduba Building, 53rd Street East.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred Euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "DOGEN S.A., société de gestion de patrimoine familial", une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 22 septembre 2003 suivant un acte reçu par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1155 du 5 novembre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 96.083.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu en date du 21 avril 2009 suivant un acte reçu par-devant ledit notaire Joseph ELVINGER, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1091 du 2 juin 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2. Le cas échéant, nomination de ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 118.000 (cent dix-huit mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. PONSARD, A. UHL, S. BOULARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2010. LAC/2010/43563. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135963/134.

(100155725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

River Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 777.790,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 108.143.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 16 septembre 2010:

Acceptation de la démission, avec effet au 15 septembre 2010, de Monsieur Kustura Ivo, gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat, de Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010135073/16.

(100152760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Redfields S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.104.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 16 septembre 2010

Acceptation de la démission, avec effet au 15 septembre 2010, de Monsieur Kustura Ivo, gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat, de Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010135074/16.

(100152745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Restaurant Sherpa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 4, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 77.789.

—
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010135075/13.

(100153214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.105.925,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.595.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 30 septembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967, à Paris, France, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat à la fonction de gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, avec adresse professionnelle au MesseTurm, 41. OG, Francfort-sur-le-Main, D-60308, Allemagne.

Le Conseil de gérance de la Société se compose, depuis le 30 septembre 2010, comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, prénommé,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, avec professionnelle adresse au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 265, East 66th Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies,, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, né le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg
- Madame Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Senningerberg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Signature

Référence de publication: 2010136772/41.

(100156790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

RM Design & Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.805.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 5 octobre 2010.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010135076/14.

(100152827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

RP3 Holdings (Lux) 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.411.

Les comptes annuels au 30/06/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/10/2010.

Xenia KOTOULA / Jorge Pérez Lozano

Manager / Manager

Référence de publication: 2010135077/12.

(100153282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

RP3 Holdings (Lux) 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.413.

Les comptes annuels au 30/06/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/10/2010.

Xenia KOTOULA / Jorge Pérez Lozano

Manager / Manager

Référence de publication: 2010135078/12.

(100153288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Counciltation SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 40.142.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, Extraordinairement en date du 8 octobre 2010 à 15.00 heures

L'assemblée accepte la démission avec effet au 30 septembre 2010 de Monsieur Guy ESCH, de son poste d'administrateur de la société.

Est nommé en remplacement au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2016:

Monsieur Marco FIEGER, né le 27.06.1969 à Ettelbruck et demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 45 Avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Daniel REDING, Administrateur, né le 16.03.1968 à Ettelbruck et demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 45 Avenue J.F. Kennedy.

- Monsieur Yves WALLERS, Administrateur, né à Ettelbruck le 31.07.1962 et demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 45 Avenue J.F. Kennedy.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Le mandat du commissaire aux comptes attribué à la Société de Révision Charles Ensch «SRE» S.A. est remplacé par la société EWA REVISION S.A., avec siège à L-9053

Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38 937.

Ce mandat se terminera également à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Ettelbruck, le 8 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010137327/28.

(100157281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Hollerich Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.324.

—
*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 11 juin 2010 à 10.00 Heures à Luxembourg
23, avenue de la Porte-Neuve*

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat Administrateurs de

Messieurs Koen LOZIE, 61, Grand Rue à L-6510 Redange / Attert et Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques Bordet, 10, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg

pour une période qui viendra à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de

Monsieur Pierre SCHILL

pour une période qui viendra à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2010.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010136310/22.

(100154449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

TS Eurosquare Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 308.225,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.848.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 30 septembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967, à Paris, France, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat à la fonction de gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, avec adresse professionnelle au MesseTurm, 41. OG, Francfort-sur-le-Main, D-60308, Allemagne.

Le Conseil de gérance de la Société se compose, depuis le 30 septembre 2010, comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, prénommé,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, avec professionnelle adresse au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 265, East 66th Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Madame Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Signature

Référence de publication: 2010136789/42.

(100156768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

RP3 Holdings (Lux) 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.087.

Les comptes annuels au 30/06/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/10/2010.

Xenia KOTOULA / Jorge Pérez Lozano

Manager / Manager

Référence de publication: 2010135079/12.

(100153266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

RP3 Holdings (Lux) 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.086.

Les comptes annuels au 30/06/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/10/2010.

Xenia KOTOULA / Jorge Pérez Lozano

Manager / Manager

Référence de publication: 2010135080/12.

(100153260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

River Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 777.790,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 108.143.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 16 septembre 2010:

Acceptation de la démission, avec effet au 15 septembre 2010, de Monsieur Kustura Ivo, gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat, de Madame Alamichel Claire, employée privée, née le 11 avril 1979 à Toulouse (France) résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010135083/16.

(100152760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Russbrough S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.406.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010135081/11.

(100153269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Russbrough S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.406.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010135082/11.

(100153274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Senior Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 155.866.

—
Il résulte d'une réunion du conseil d'administration tenue en date du 2 septembre 2010 ce qui suit:

les membres du conseil d'administration de la société anonyme SENIOR INVEST S.A. avec siège social à Dudelange, savoir:

- Monsieur Paul DE CONINCK, entrepreneur, demeurant à H-8694 Hacs, Plany Itras Erdeszhaz,

- Monsieur Jan DE CONINCK, entrepreneur, demeurant à H-9437 Hegyko, Patak Utca 24,

- la société DANDY CONSULT S.A., avec siège social à Dudelange, ayant comme représentant permanent Madame Christine CHARPENTIER, employée privée, demeurant à B-Arlon,

ont décidé, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Paul DE CONINCK, préqualifié, président du conseil d'administration.

Référence de publication: 2010135092/16.

(100152895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Sportfield International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 292.850,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.627.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135084/12.

(100153363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Stark Global Opportunities Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.774.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 31 août 2010

L'associé unique de Stark Global Opportunities Master S.à r.l. a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Beatriz Kanitz Meldrum en tant que gérant A de la Société avec effet au 31 mars 2010.

Luxembourg, le 4 Octobre 2010.

Xavier De Cillia

Gérant B

Référence de publication: 2010135085/15.

(100152726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

SABIC Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 86.854.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135086/10.

(100153351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Luxglobal Trust Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.355.

—
L'an deux mille dix.

Le six octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXGLOBAL TRUST SERVICES S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149.355 (NIN 2009 2223 907),

constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2453 du 17 décembre 2009, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Martine SCHAEFFER en date du 15 décembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 195 du 29 janvier 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 août 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2030 du 29 septembre 2010.

Le capital social s'élève à quatre cent cinquante mille Euros (€ 450.000.-), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le Bureau étant ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1- Augmentation du capital social à concurrence du montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000.-) pour le porter de son montant actuel de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 450.000.-) au montant de SIX CENT MILLE EUROS (€ 600.000.-) par la création de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Constatation que l'actionnaire Monsieur Marc THEISEN renonce à son droit de souscription préférentiel.

3.- Souscription et libération des mille cinq (1.500) actions nouvelles par l'actionnaire, la société à responsabilité limitée MAJICAULE INTERNATIONAL S.à r.l., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route de d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129.262, moyennant versement en numéraire du montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000.-).

4.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1^{er}). Le capital souscrit est fixé à SIX CENT MILLE EUROS (€ 600.000.-), représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

5.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000.-) pour le porter de son montant actuel de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 450.000.-) au montant de SIX CENT MILLE EUROS (€ 600.000.-) par la création de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que l'actionnaire Monsieur Marc THEISEN renonce à son droit de souscription préférentiel.

Troisième résolution

Les mille cinq (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, sont souscrites par l'actionnaire, la société à responsabilité limitée MAJICAULE INTERNATIONAL S.à r.l., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route de d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129.262, laquelle est ici représentée par son gérant Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, et ont été libérées moyennant versement en numéraire du montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000.-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, de sorte que le montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000.-) est dès aujourd'hui à la libre disposition de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1^{er}). Le capital souscrit est fixé à SIX CENT MILLE EUROS (€ 600.000.-), représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, entièrement

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. ZIMMER, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 octobre 2010. Relation: ECH/2010/1416. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137452/84.

(100157020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

SABIC Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 86.854.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135087/11.

(100153356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Schreinerei J. Hoffmann A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 3, Marburgerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 5 octobre 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010135088/14.

(100152839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

SIBIT - Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, 17E, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 114.467.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 novembre 2009

- L'Assemblée Générale décide de révoquer le Commissaire aux Comptes DELAWARE AGENT SERVICES LLC et d'accepter le mandat d'EUROPTAX Sàrl, 2 Rue de Drinklange L-9911 Troisvierges comme nouveau Commissaire aux Comptes pour une période de 6 ans donc jusqu'à l'Assemblée Générale de 2015.

- L'Assemblée Générale décide de confier la signature du Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2008 au nouveau Commissaire.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010135093/16.

(100153486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Pamire International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.608.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114252

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer un administrateur, à savoir:

- Madame Bénédicte ROBAYE-GOFFIN, administrateur, née le 12 mai 1968 à Arlon (Belgique), domiciliée professionnellement au 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg.

Son mandat d'administrateur expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes FIDUPLAN S.A., avec siège social sis au 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 44.563.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010136710/24.

(100156150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Topclass Medical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 141.722.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 novembre 2009

- L'Assemblée Générale décide de révoquer le Commissaire aux Comptes DELAWARE AGENT SERVICES LLC et d'accepter le mandat d'EUROPTAX Sàrl, 2, rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges comme nouveau Commissaire aux Comptes pour une période de 6 ans donc jusqu'à l'Assemblée Générale de 2015.

- L'Assemblée Générale décide de confier la signature du Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2008 au nouveau Commissaire EUROPTAX Sàrl.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010135098/16.

(100153442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Trank Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.407.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 Septembre 2010:

1. Election d'un nouveau administrateur à compter du 16 août 2010 jusqu'à l'assemblée générale annuelle que se tiendra en 2015:

- Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958, à Schiedam, Pays Bas, nationalité néerlandaise, ayant son adresse professionnelle au 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Démission de Monsieur Allard Fontein de ses fonctions d'administrateur dans la Société, prenant effet le 16 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Trank Holding S.A.

Robert van't Hoeft

Administrateur

Référence de publication: 2010135099/18.

(100153074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Ares Finance 2 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.517.

Il résulte des décisions prises par les actionnaires de la Société en date du 6 septembre 2010 que:

- la démission de Monsieur Robert Jan Schol en tant qu'administrateur avec effet au 6 septembre 2010 a été acceptée; et

- Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé en tant que nouveau administrateur de la Société avec effet immédiat au 6 septembre 2010.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010135701/20.

(100153869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

SCI Zofi, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8561 Schwebach, 5, op der Seerie.

R.C.S. Luxembourg E 4.349.

STATUTS

L'an deux mil dix, le quatorze septembre.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Gérard ZOLLER, salarié, né à Luxembourg, le 25 janvier 1964, demeurant à L-8561 Schwebach, 5, op der Seerie;

2.- Monsieur Marc FISCH, agriculteur, né à Luxembourg, le 7 septembre 1965, demeurant à L-8525 Calmus, Maison 17.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition et la vente, la mise en valeur, la location et la gestion d'immeubles.

Elle peut se porter caution personnelle ou hypothécaire, au profit de tiers ou de ses associés.

La société pourra faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, en dehors de toute opération commerciale.

Art. 2. La société prend la dénomination de SCI ZOFI.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Saeul.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Gérard ZOLLER, salarié, né à Luxembourg, le 25 janvier 1964, demeurant à L-8561 Schwebach, 5, op der Seerie, cinquante parts sociales,	50
2.- par Monsieur Marc FISCH, agriculteur, né à Luxembourg, le 7 septembre 1965, demeurant à L-8525 Calmus, Maison 17, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'après l'agrément donné en assemblée générale par tous les associés.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2010.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation. Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales. Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nus-proprétaires, le droit de vote appartient au nu-proprétaire.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à raison de sa constitution, sont estimés à environ huit cents euros (EUR 800.-).

118786

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émarginées.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des associés-gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Sont nommés associés-gérants, pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Gérard ZOLLER, prénommé, et
 - Monsieur Marc FISCH, prénommé.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux associés-gérants.
- 4.- L'adresse du siège de la société est fixé à L-8561 Schwebach, 5, op der Seerie.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gérard ZOLLER, Marc FISCH, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40170. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 octobre 2010.

T. METZLER.

Référence de publication: 2010135089/121.

(100152916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Vodafone Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 96.024.

En date du 23 septembre 2010, l'associée unique de Vodafone Marketing S.à r.l.:

- a pris note de la démission de Monsieur Olivier Hamou, avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat;

- a décidé de nommer Madame Sarah Dumoulin, avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérante de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135101/14.

(100153259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Vininvest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 18.011.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 avril 2010

Quatrième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24.07.1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23.09.1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HOR-

NICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29.03.1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg et transférée 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VININVEST S.A
Société Anonyme
Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING
Deux Administrateurs

Référence de publication: 2010138240/27.

(100156866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Stefano S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Hôtel Restaurant Mia Zia.

Siège social: L-4412 Belvaux, 24, rue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 100.235.

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STEFANO S.A." (numéro d'identité 2004 22 06 378), avec siège social à L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 100.235; constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 mars 2004, publié au Mémorial C, numéro 592 du 9 juin 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marco BEL, indépendant, demeurant à Bascharage, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Nomination de Monsieur Ahmed MABROUK comme nouvel administrateur, respectivement administrateur-délégué de la société et détermination de la durée de ses mandats.

2) Changement de l'enseigne de la société en "HOTEL RESTAURANT MIA ZIA" et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts.

3) Transfert du siège social de L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval à L-4412 Belvaux, 24, rue des Alliés et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Ahmed MABROUK, night audit, né à Gabes (Tunisie), le 24 octobre 1978, demeurant à L-8469 Eischen, 36a, rue de la Gaichel, comme nouvel administrateur.

Par dérogation à l'article 9 des statuts, l'assemblée décide de nommer Monsieur Ahmed MABROUK, préqualifié, comme nouvel administrateur-délégué.

Conformément à l'article 10 des statuts, Monsieur Ahmed MABROUK possède un droit de signature obligatoire pour engager valablement la société, conjointement avec la signature d'un autre administrateur.

Ses mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'enseigne de la société en "HOTEL RESTAURANT MIA ZIA" et en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. al. 1^{er}** . La société a pour objet l'exploitation d'un hôtel-restaurant avec vente de boissons alcoolisées et non-alcoolisées, exercée sous l'enseigne de HOTEL RESTAURANT MIA ZIA."

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval à L-4412 Bel vaux, 24, rue des Alliés et en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. al. 1^{er}** . Le siège social est établi à Belvaux."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cents euros (€ 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: BEI, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 21 septembre 2010. Relation: CAP/2010/3265. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 30 septembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010135096/63.

(100152860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Hyta Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 50.905.

L'an deux mille dix, le dix-sept septembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HYTA INVEST S.A.", (ci-après dénommée la "Société") ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B50905, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire alors de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant de résidence à Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 mars 1995, publié au Mémorial C numéro 358 du 1^{er} août 1995, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 465 du 4 mars 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de la date de clôture de l'exercice social du 31 décembre au 17 septembre, de sorte que l'année sociale en cours commencée le 1^{er} janvier 2010 se terminera le 17 septembre 2010 et les prochaines années sociales commenceront le 18 septembre de chaque année et se termineront le 17 septembre de l'année suivante, et modification de l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'année sociale commence le 18 septembre et finit le 17 septembre de l'année suivante."

2. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle de la Société pour la fixer au deuxième lundi du mois de décembre, et modification subséquente de l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de décembre à 9.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

3. Approbation des comptes annuels au 17 septembre 2010 sur base du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.

4. Affectation des résultats au 17 septembre 2010.

5. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.

6. Démission de Monsieur Philippe TOUSSAINT de ses mandats de président du conseil d'administration et d'administrateur et décharge.

7. Démission de Monsieur Xavier SOULARD de son mandat d'administrateur et décharge.

8. Démission de Monsieur David GIANNETTI de son mandat d'administrateur et décharge.

9. Démission de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.

10. Transfert du siège social de la Société en Italie, à I-20122 Milan, Corso di Porta Vittoria n° 5, adoption par la Société de la nationalité italienne et de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée ainsi que des statuts d'une société à responsabilité limitée de droit italien tels qu'annexés au présent acte, et de la dénomination "Hyta Invest S.r.l."

11. Nomination de Monsieur Alfredo POLETTI, né le 7 juillet 1968 à Asti (Italie), citoyen italien, code fiscal italien PLT LRD 68L07 A479B, demeurant professionnellement à Asti (Italie), Piazza Alfieri n° 61, comme gérant unique («Amministratore Unico») de la Société jusqu'à son remplacement ou sa démission, et attribution à ce dernier de tous les pouvoirs de gestion ordinaires et extraordinaires.

12. Autorisation au gérant unique de la Société Monsieur POLETTI, et à Monsieur Enrico Maria COSSA, né le 21 avril 1966 à Milan (Italie), citoyen italien, code fiscal italien CSS NCM 66D21 F205O, demeurant professionnellement à Milan (Italie), via della Posta n° 10, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution afin d'accomplir en Italie toutes les formalités ou actes nécessaires ou utiles à la réalisation du transfert du siège social de la Société vers l'Italie et de l'exécution de la dixième résolution.

13. Création d'un collège de commissaires aux comptes («Collegio Sindacale») composé de trois (3) membres permanents («Sindaci effettivi») et de deux (2) membres remplaçants («Sindaci supplenti»), détermination de leur tâches, de la durée de leur mandat et de leur rémunération:

a) Nomination en tant que membre permanent du collège des commissaires aux comptes:

- Monsieur Vincenzo CIPULLO, né le 7 novembre 1959 à Teano (Italie), citoyen italien, demeurant à Asti (Italie), via de Regibus n° 3, code fiscal italien CPL VCN 59S07 L083L, adresse e-mail v.cipullo@esetre.net, télécopie 0141/599535, membre du «Registro dei Revisori legali» par Décret Ministériel du 12 avril 1995, publié à la Gazette Officielle n. 31 bis du 21 avril 1995, président du collège des commissaires aux comptes,

- Madame Elisabetta Teresa MORAGLIO, née le 25 juillet 1964 à Asti (Italie), citoyenne italienne, demeurant à Asti (Italie), Strada Valmanera n° 87, code fiscal italien MRG LBT 64L65 A479D, adresse e-mail moraglio@moraglioelisabetta.191.it, télécopie 0141/436458, membre du «Registro dei Revisori legali» par Décret Ministériel du 12 avril 1995, publié à la Gazette Officielle n. 31 bis du 21 avril 1995,

- Monsieur Giannunzio CORAZZA, né le 12 juin 1966 à Como (Italie), citoyen italien, demeurant à Como (Italie), via Clerici n° 23, code fiscal italien CRZ GNN 66H12 C933F, adresse e-mail giannunzio.corazza@studioturatievilla.com, télécopie 02/89010499, membre du «Registro dei Revisori legali» par Décret Ministériel du 15 octobre 1999, publié à la Gazette Officielle n. 87 du 2 novembre 1999.

b) Nomination en tant que membre remplaçant du collège des commissaires aux comptes:

- Monsieur Filippo FINELLO, né le 16 avril 1970 à Asti (Italie), citoyen italien, demeurant à Asti (Italie), Via Cafasso n° 14, code fiscal italien FNL FPP 70D16 A 479A, adresse e-mail f.finello@virgilio.it, télécopie 0141/531066, membre du «Registro dei Revisori legali» par Décret Ministériel du 25 novembre 1999, publié à la Gazette Officielle n.10 du 17 décembre 1999;

- Monsieur Roberto TURATI, né le 18 mai 1977 à Monza (Italie), citoyen italien, code fiscal italien TRT RRT 77E18 F704R, demeurant à Monza (Italie), Via Valcava n° 20, adresse e-mail roberto.turati@studioturatievilla.com, télécopie 02/89010499, membre du «Registro dei Revisori legali» par Décret Ministériel du 7 novembre 2006, publié à la Gazette Officielle n. 89 du 21 novembre 2006.

Il Que les actionnaires présents et représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

La date de clôture de l'exercice social est modifiée du 31 décembre au 17 septembre, de sorte que l'année sociale en cours commencée le 1^{er} janvier 2010 se terminera le 17 septembre 2010 et les prochaines années sociales commenceront le 18 septembre de chaque année et se termineront le 17 septembre de l'année suivante, et l'article afférent des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"L'année sociale commence le 18 septembre et finit le 17 septembre de l'année suivante."

Deuxième résolution

La date de l'assemblée générale annuelle de la Société est fixée au deuxième lundi du mois de décembre, et en conséquence l'article afférent des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de décembre à 9.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

Troisième résolution

Sur base du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, les comptes annuels au 17 septembre 2010 sont approuvés.

Les comptes annuels au 17 septembre 2010 avec le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Quatrième résolution

Comme proposé par le conseil d'administration, les résultats sont affectés comme suit:

perte au 17 septembre 2010	EUR (34.612,42)
bénéfice reportée	EUR 338.175,12
résultat disponible	EUR 303.562,70
report à nouveau	EUR 303.562,70

Cinquième résolution

Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandat durant l'exercice sous revue.

Sixième résolution

Après avoir pris acte de sa démission, décharge est donnée au président du conseil d'administration et administrateur démissionnaire, Monsieur Philippe TOUSSAINT, pour l'exercice de ses mandats.

Septième résolution

Après avoir pris acte de sa démission, décharge est donnée à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Xavier SOULARD, pour l'exercice de son mandat.

Huitième résolution

Après avoir pris acte de sa démission, décharge est donnée à l'administrateur démissionnaire, Monsieur David GIANNETTI, pour l'exercice de son mandat.

Neuvième résolution

Après avoir pris acte de sa démission, décharge est donnée au commissaire aux comptes démissionnaire, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exercice de son mandat.

Dixième résolution

La nationalité italienne est adoptée et par conséquent le siège social de la Société est transféré en Italie à I-20122 Milan, Corso di Porta Vittoria n° 5 en adoptant la forme juridique d'une société à responsabilité limitée, ainsi que les statuts d'une société à responsabilité limitée de droit italien tels qu'annexés au présent acte, et la dénomination "Hyta Invest S.r.l."

Onzième résolution

Après avoir pris acte de la démission de tous les administrateurs, Monsieur Alfredo POLETTI, né le 7 juillet 1968 à Asti (Italie), citoyen italien, code fiscal italien PLT LRD 68L07 A479B, demeurant professionnellement à Asti (Italie), Piazza

Alfieri n° 61, est nommé comme gérant unique («Amministratore Unico») de la Société jusqu'à son remplacement ou sa démission.

L'assemblée générale décide de confier à Monsieur POLETTI tous pouvoirs de gestion ordinaires et extraordinaires.

Douzième résolution

Le gérant unique de la Société, Monsieur POLETTI, et Monsieur Enrico Maria COSSA, né le 21 avril 1966 à Milan (Italie), citoyen italien, code fiscal italien CSS NCM 66D21 F205O, demeurant professionnellement à Milan (Italie), via della Posta n° 10, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, sont autorisés à accomplir en Italie toutes les formalités ou actes nécessaires ou utiles à la réalisation du transfert du siège social de la Société vers l'Italie et à l'exécution de la dixième résolution.

Treizième résolution

Un collège des commissaires aux comptes («Collegio Sindacale») est nommé et sera composé de trois (3) membres permanents («Sindaci effettivi») et de deux (2) membres remplaçants («Sindaci supplenti»):

a) Les personnes suivantes sont nommées membres permanents du collège des commissaires aux comptes:

- Monsieur Vincenzo CIPULLO, né le 7 novembre 1959 à Teano (Italie), citoyen italien, demeurant à Asti (Italie), via de Regibus n° 3, code fiscal italien CPL VCN 59S07 L083L, adresse e-mail v.cipullo@essetre.net, télécopie 0141/599535, membre du "Registro dei Revisori legali" par Décret Ministériel du 12 avril 1995, publié à la Gazette Officielle n. 31 bis du 21 avril 1995, président du collège des commissaires aux comptes,

- Madame Elisabetta Teresa MORAGLIO, née le 25 juillet 1964 à Asti (Italie), citoyenne italienne, demeurant à Asti (Italie), Strada Valmanera n° 87, code fiscal italien MRG LBT 64L65 A479D, adresse e-mail moraglio@moraglioelisabetta.191.it, télécopie 0141/436458, membre du "Registro dei Revisori legali" par Décret Ministériel du 12 avril 1995, publié à la Gazette Officielle n. 31 bis du 21 avril 1995,

- Monsieur Giannunzio CORAZZA, né le 12 juin 1966 à Como, Italie, citoyen italien, demeurant à Como (Italie), via Clerici n° 23, code fiscal italien CRZ GNN 66H12 C933F, adresse e-mail giannunzio.corazza@studioturatievilla.com, télécopie 02/89010499, membre du "Registro dei Revisori legali" par Décret Ministériel du 15 octobre 1999, publié à la Gazette Officielle n. 87 du 2 novembre 1999.

b) Les personnes suivantes sont nommées membres remplaçants du collège des commissaires aux comptes:

- Monsieur Filippo FINELLO, né le 16 avril 1970 à Asti (Italie), citoyen italien, demeurant à Asti (Italie), Via Cafasso n° 14, code fiscal italien FNL FPP 70D16 A 479A, adresse e-mail f.finello@virgilio.it, télécopie 0141/531066, membre du "Registro dei Revisori legali" par Décret Ministériel du 25 novembre 1999, publié à la Gazette Officielle n. 10 du 17 décembre 1999;

- Monsieur Roberto TURATI, né le 18 mai 1977 à Monza (Italie), citoyen italien, demeurant à Monza (Italie), Via Valcava n° 20, code fiscal italien TRT RRT 77E18 F704R, adresse e-mail roberto.turati@studioturatievilla.com, télécopie 02/89010499, membre du "Registro dei Revisori legali" par Décret Ministériel du 7 novembre 2006, publié à la Gazette Officielle n. 89 du 21 novembre 2006.

Le collège des commissaires aux comptes exercera soit le contrôle de la légalité («controllo di legalità») prévu par article 2403 du code civil italien soit la révision légale des comptes («revisione legale dei conti») prévue par article 2409-bis du code civil italien.

Le collège des commissaires aux comptes ainsi nommé sera en fonction jusqu'à la date de l'assemblée générale de la Société convoquée afin d'approuver le bilan au 17 septembre 2013.

La rémunération des membres permanents du collège des commissaires aux comptes est déterminée conformément aux honoraires professionnels en vigueur («vigente tariffa professionale dell'Ordine di appartenenza»).

L'assemblée est informée des fonctions d'administration et de contrôle exercées par les membres du collège des commissaires aux comptes dans d'autres sociétés.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11255. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010137400/193.

(100157316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

VDT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.799.

—
RECTIFICATIF

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2008

Rectificatif du dépôt n° L080180780.05 relatif à la nomination de Madame Typhaine VALLIERE, 34 route d'Arlon L-8210 MAMER, en qualité de gérante technique de la société VDT LUXEMBOURG S.à r.l., enregistré à Luxembourg le 28 novembre 2008 sous la référence LSO CW/09895 et déposé auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg le 9 décembre 2008.

Il y a lieu de lire:

Madame Typhaine VALLIERE née MILIN est nommée gérante technique en remplacement de Monsieur Sébastien VOUT, domicilié 95 rue du Sozée F-38870 SAINT SIMEON DE BRESSIEUX.

Madame Typhaine MILIN, demeurant désormais au 55 route d'Arlon L-8211 MAMER, est nommée pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Pour VDT LUXEMBOURG S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

SOCIETE ANONYME

Signatures

Référence de publication: 2010135102/23.

(100152701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Vecotrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 6, rue Brooch.

R.C.S. Luxembourg B 80.474.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 5 octobre 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010135103/14.

(100152825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Artnelux, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.911.

—
Extrait du Conseil d'Administration en date du 4 octobre 2010

Le Conseil décide de désigner comme administrateur Monsieur Patrick DELPEYROUX, avocat, demeurant 1, Avenue Dupont de l'Eure - F - 78600 Maisons-Lafitte, en remplacement de Monsieur Philippe SLENDZAK, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Le Conseil d'Administration décide de modifier les pouvoirs de signature des administrateurs de la façon suivante:

Monsieur Patrick DELPEYROUX, signature individuelle;

Monsieur Patrick ROCHAS, signature individuelle;

Madame Catherine CALVI, signature conjointe avec un des 2 autres administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135114/17.

(100153859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Whitelabel I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.335.

—
Veuillez noter que les dénominations des associés suivants ont été modifiées comme suit:

- L'associé TPG ONTARIO 1, L.P., un limited partnership des Iles Cayman ayant son adresse au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1004, Cayman Islands est maintenant dénommé TPG VI Ontario 1 AIV, L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Nicole Goetz

Gérant

Référence de publication: 2010135104/16.

(100152922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Zenit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 56.754.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 27 septembre 2010

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur (Président du Conseil d'Administration) de Monsieur Remo Alberto BACCARANI, Administrateur délégué, demeurant au 9, Via C. Battisti, I-41.053, Modena, Italie, de Madame Laura Baccarani, demeurant au 9, Via C. Battisti à I-41053 Modena, Italie, de Madame Paola Losi, demeurant au 9, Via C. Battisti, I-41.053, Modena, Italie et le mandat du Commissaire aux comptes, Monsieur Luca Prati, demeurant au 64/03, Via Luigi Carbonieri, I-41.053, Modena, Italie. Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2016.

Pour ZENIT S.A.

Remo Alberto BACCARANI / Laura BACCARANI

Administrateur délégué / Administrateur

Référence de publication: 2010135105/18.

(100153103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

e-dl, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 92.722.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135106/10.

(100153842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Boats Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 22.310,42.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 50.901.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la société BOATS GROUP (Luxembourg) S.à r.l. en liquidation volontaire, tenue au siège social de la Société en date du 1^{er} octobre 2010 que l'associé unique, après avoir entendu le rapport du commissaire, a pris les résolutions suivantes:

1) Décharge au liquidateur, la société Fides (Luxembourg) S.A., immatriculée sous le numéro B 41469 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

2) Décharge au Commissaire à la liquidation, EQ Audit S.à r.l., immatriculée sous le numéro B 124782 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

3) Clôture de la liquidation.

4) Désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans:
46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2010135124/23.

(100153742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Advantage Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 139.545.

Le Bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 Octobre 2010.

ADVANTAGE FINANCIAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2010135107/12.

(100153744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Foncière Magellan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 145.963.

L'an deux mil dix, le vingt-cinq août.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «FONCIERE MAGELLAN S.A.», (RCS No B 145.963), avec siège à L- 2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, constituée suivant acte notarié du 23 avril 2009, publié au Mémorial C No 1013 du 15 mai 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha AROSIO, employé privé, demeurant à L 5368 Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée QUINTUS-CLAUDE, employée privée, demeurant à L 4777 Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Pascal WAGNER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Pétange.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert de siège social de L- 2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur à L- 4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, avec modification de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts.
2. Démission des sociétés FMS SERVICES S.A., et S.G.A. SERVICES S.A, en tant qu'administrateurs catégorie B.
3. Démission de Monsieur Eric HERREMANS en tant que commissaire aux comptes.
4. Nomination de la société FIDUCIAL EXPERTISE S.A., en tant que nouveau commissaire aux comptes.
5. Fixation du nombre des administrateurs à 5 (2 catégorie A et 3 catégorie B).
5. Nomination de Monsieur Pascal WAGNER, Madame Renée WAGNER-KLEIN, et Monsieur Reinhard KERN en tant que nouveaux administrateurs (catégorie B).
6. Confirmation de Monsieur Laurent GAD et Madame Marie-Annick COMBOT-GAD, en tant qu'administrateurs (catégorie A).
7. Nomination de Monsieur Laurent GAD et Madame Marie-Annick COMBOT-GAD, en tant qu'administrateurs-délégués.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur à L- 4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

En conséquence l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Premier alinéa. Le siège social est établi sur le territoire de la Commune de Pétange. Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission des sociétés FMS SERVICES S.A., et S.G.A. SERVICES S.A, en tant qu'administrateurs catégorie B.

Troisième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à 5:

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs classe B:

- Monsieur Pascal WAGNER, comptable, né à Esch/Alzette, le 8 février 1966,
- Madame Renée WAGNER-KLEIN, salariée, née à Pétange, le 20 novembre 1959,
- Monsieur Reinhard KERN; salarié, né à Zewen (Allemagne), le 25 octobre 1959, les trois demeurant professionnellement à L- 4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Sont confirmés en tant qu'administrateurs catégorie A)

Monsieur Laurent GAD; gérant d'entreprises, né à Lampaul Guimiliau (F), le 25 juillet 1956,

Madame Marie-Annick COMBOT; épouse de Monsieur Laurent GAD; gérante d'entreprises, née à Morlaix (F), le 25 août 1958, les deux demeurant à F- 75008 Paris, 12, avenue Montaigne.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs-délégués:

- Monsieur Laurent GAD, préqualifié,
- Madame Marie-Annick COMBOT, préqualifiée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Eric HERREMANS en tant que commissaire aux comptes.

Décharge est accordée aux administrateurs et commissaire sortants pour l'exercice de leurs mandats.

Cinquième résolution

Est nommé nouveau commissaire aux comptes: La société anonyme FIDUCIAL EXPERTISE S.A., (RCS B No 47.269), avec siège à L- 4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

118796

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à neuf cent trente euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: WAGNER, AROSIO, QUINTUS-CLAUDE, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 06 septembre 2010.

Relation: EAC/2010/10602.

Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 08 septembre 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010137636/84.

(100156885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Andrée GOEDERT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6113 Junglinster, 18, rue des Cerises.

R.C.S. Luxembourg B 68.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Andrée GOEDERT S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2010135108/12.

(100153685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Archway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.066.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 5 octobre 2010 de la société Archway S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle: Patrick L.C. van Denzen, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant suivant:

Daan den Boer, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Archway S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant

Référence de publication: 2010135109/18.

(100153690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

hf integral, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1935 Luxembourg, 9, rue des Lignes.

R.C.S. Luxembourg B 129.995.

L'an deux mil dix, le cinq octobre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Heike FRIES, gérante de sociétés, demeurant à L-1935 Luxembourg, 9, rue des Lignes.

Laquelle comparante a déclaré être la seule et unique associée, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "HF Integral" établie et ayant son siège social à L-7307 Steinsel, 8, rue des Sapins, constituée originellement sous la dénomination de HF SARL, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1922 du 7 septembre 2007, modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 septembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2534 du 8 novembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 129995. L'associée unique a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique transfère le siège social vers L-1935 Luxembourg, 9, rue des Lignes, à partir du 1^{er} octobre 2010 et en conséquence modifie le premier paragraphe de l'article 2 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (1^{er} paragraphe).** Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.»

Déclaration de la comparante

La comparante déclare en qualité de bénéficiaire réel que l'avoir social de la société ne constitue pas un produit d'activités relevant d'une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. FRIES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43743. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137393/36.

(100157212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Stargon, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 59.315.

L'an deux mille dix, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois "STARGON" ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie le 29 mai 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 460 du 25 août 1997, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 753 du 19 octobre 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 59315.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

- 1.- Décision de mettre en liquidation la société STARGON S.A.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
- 4.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société STARGON.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme la société LAMARCK Overseas Corp., ayant son siège social à Apartado 6-3508 El Dorado, Panama, Republic of Panama, aux fonctions de liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge aux membres du Conseil d'Administration, ainsi qu'au commissaire aux comptes, pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 9.30 heures.

Déclaration des mandataires

Les mandataires déclarent au nom et pour compte du bénéficiaire économique que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

Évaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 850,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. WEILER; D. HOFFMANN; N. GLOESENER; P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42293. Reçu 12.-€ (douze Euros)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135621/74.

(100154699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Abilene Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 127.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135110/10.

(100153847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Accessible Luxury Holdings 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.526.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135111/10.

(100153736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Omnia Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.456.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72.257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 3 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010136139/34.

(100155892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Alpha Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5876 Hesperange, 8, rue Rezefelder.

R.C.S. Luxembourg B 106.409.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135112/10.

(100153707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Europa Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 283.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 73.365.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 16 septembre 2010:

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 16 septembre 2010 que Deloitte S.A., société anonyme ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est réélue en tant que réviseur d'entreprises pour une période venant à expiration lors de l'Assemblée Générale de la Société devant se tenir en l'année 2011 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010135159/17.

(100153674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Ars Libri Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1620 Luxembourg, 27, rue Jean-Baptiste Gellé.

R.C.S. Luxembourg B 85.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARS LIBRI SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2010135113/12.

(100153695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Kantec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kantec

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2010135184/13.

(100153710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.
